



Préambule

La sauvegarde des ressources naturelles est un enjeu maintenant généralement reconnu. Les réserves de gypse, matériau nécessaire à la fabrication des produits à base de plâtre, doivent être gérées de manière raisonnée.

Conscients des enjeux et des défis environnementaux de notre temps et forts de leur expérience dans le traitement des rebus de fabrication, les Industriels du Plâtre ont décidé d'adopter une politique proactive en matière de gestion de leurs produits en fin de vie en s'appuyant sur la recyclabilité naturelle et infinie du plâtre (le « cycle du plâtre »). Les Industriels du Plâtre souhaitent notamment initier la mise en place de filières de valorisation.

En effet, à ce jour, les déchets de produits à base de plâtre aboutissent généralement en installation de stockage où ils sont enfouis. Cette solution ne pouvant plus s'inscrire dans la durée tant de par l'économie de la ressource que du point de vue de capacités de stockage en diminution constante, il est absolument nécessaire de développer une autre alternative de gestion des déchets.

Les maîtres d'ouvrages, les grands donneurs d'ordre, les entreprises utilisatrices auront ainsi l'assurance de bénéficier de tous les avantages des produits à base de plâtre mais aussi d'avoir la garantie d'une voie de valorisation des déchets générés dans les phases de construction et de démolition des bâtiments.

**LES INDUSTRIES
DU PLÂTRE**

Charte de Gestion des Déchets de Plâtre

30 janvier 2008

Objet

La présente Charte est un document partenarial par lequel les signataires s'engagent à contribuer à une gestion durable des déchets des produits à base de plâtre tout au long de leur cycle de vie.

Elle ne concerne que les déchets propres de produits plâtre et exclut tous ceux souillés ou contaminés.

Elle précise les priorités et les objectifs concrets fixés par les partenaires à l'horizon 2010.

Cette Charte s'inscrit dans le prolongement des différents projets et expérimentations de filière ayant pu être menés jusqu'alors et s'articule parfaitement avec les plans départementaux de gestion de déchets du BTP et leurs Chartes respectives en place.

Objectifs

Cinq principaux objectifs ont été identifiés :

- **Encourager la prise en compte, dès la conception des produits, d'éléments permettant la réduction des déchets** lors de leur fabrication, leur transport, leur mise en œuvre et leur fin de vie ;
- **Poursuivre la réduction du volume de déchets** inhérents à la production de produits à base de plâtre dans les conditions normales de marche des usines ;
- **Sensibiliser et former les différents acteurs**, notamment les entreprises du BTP, à la réduction des déchets générés sur les chantiers de construction ;
- **Développer la filière recyclage** en élargissant l'accès aux ateliers de recyclage déjà existants et en explorant de nouvelles voies de valorisation. Ces actions ont pour but de permettre une optimisation environnementale, économique, technique et géographique des exutoires finaux tant sur les chantiers de construction que dans le cadre d'opérations de déconstruction sélective ;
- **Préconiser l'enfouissement en Installation de Stockage uniquement pour les déchets ultimes** c'est-à-dire ceux dont la valorisation est techniquement impossible et/ou économiquement non envisageable de manière caractérisée.

Afin d'atteindre ces objectifs, les signataires souhaitent impliquer l'ensemble des acteurs concernés dans ce projet. Pour ce faire, ils informeront les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre, les distributeurs, les entreprises utilisatrices des produits à base de plâtre, les spécialistes de la gestion de déchets et, dans la mesure du possible, tous les acteurs intervenant en amont dans la conception des bâtiments et les solliciteront le cas échéant.

Promotion de la Charte

Les partenaires signataires ainsi que le Syndicat National des Industries du Plâtre diffuseront volontairement ou sur demande la présente Charte aux parties prenantes (organismes de l'Etat, collectivités, organismes consulaires, organisations professionnelles, distributeurs et négociants, entreprises utilisatrices des produits...).

Suivi de la Charte

La Commission Environnement du Syndicat National des Industries du Plâtre assure le suivi de la Charte.

Dans ce cadre, sa mission est :

- d'établir annuellement un état d'avancement global de la présente Charte, en prenant en compte notamment les efforts de diffusion et de promotion de la Charte et de ses principes et les réalisations publiques effectuées par les différents intervenants ;
- de concourir à l'évolution du présent document en y incluant si possible des indicateurs de suivis tangibles et adaptés pour les industries concernées et ce, dans l'optique de mesurer les progrès réalisés.

Alain CHARROUD
Président des Industries du Plâtre

Yves EHRMANN
Directeur Général KNAUF Bâtiment

Bernard LEKIEN
Directeur Général LAFARGE PLÂTRES

Jean-Marie VAISSAIRE
Directeur Général PLACOPLATRE